

## « Prise de poste des Chefs de cellule de financement du logement social »

Pour vous inscrire : [http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id\\_session=24133](http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=24133)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :  
<http://intra.dgaln.i2/l-offre-de-formation-pour-les-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du  
CMVRH : <http://intra.cmvrh.i2/acces-a-l-offre-de-formation-du-r6.html>

### **QUAND ?**

**Du 08 au 10 mars 2022**

et

**Du 05 au 07 avril 2022**

date limite d'inscription

**11 février 2022** (auprès du CVRH)

### **OÙ ?**

**Elle se déroulera « à distance » via l'outil  
Classilio depuis votre poste de travail**

Organisée par le CVRH de PARIS

### **vos contacts à la DGALN**

maîtrise d'ouvrage : DGALN/DHUP/FE  
chef de projet : Frédéric ERNEWEIN  
[frederic.ernewein@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic.ernewein@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance  
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation  
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet compétences et formation

### **vos contacts au CVRH**

Cheffe de projet : Régine MAURICE  
Coordonnées : 06 60 88 23 76  
[regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr](mailto:regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr)

### **les objectifs de la formation**

**A l'issue de la formation les Chefs de cellule du  
financement du logement social seront capables  
de :**

- comprendre le rôle de l'État dans l'instruction des dossiers d'aides à la pierre, son articulation avec les autres partenaires nationaux et locaux et au regard des enjeux,
- piloter l'activité de l'unité,
- appliquer localement les politiques publiques du logement.

### **le public concerné**

- Les cadres de premier niveau ou leurs adjoints en charge au sein des DDT(M) ou d'une DREAL, du financement du logement social, dans le cadre du droit commun ou dans celui de la rénovation urbaine ;
- les agents des collectivités en délégation de compétence des aides à la pierre.

### **Pré-requis nécessaires**

La priorité sera donnée aux agents ayant plus de 6 mois d'ancienneté. Les agents ayant déjà suivi la formation «prise de poste cadre de premier niveau service habitat» ne seront pas prioritaires, cette dernière abordant largement les sujets évoqués dans ce présent avis.

## **CONTEXTE**

Les politiques publiques mises en œuvre dans le domaine du logement ont pour principaux objectifs de :

- permettre à chacun d'accéder et de se maintenir dans un logement décent et adapté à sa situation
- développer une production de logements de qualité adaptée aux besoins de chacun,
- développer une offre de logements sociaux dans les territoires soumis à une forte tension et notamment dans les communes régies par l'article 55 de la loi SRU,
- favoriser l'accès populaire à la propriété,
- intensifier la lutte contre l'habitat indigne,
- améliorer la performance énergétique des logements,

en mobilisant l'ensemble des acteurs du logement.

Les agents du ministère en charge du logement jouent alors un rôle prépondérant dans ces actions, et tout particulièrement en matière de financement du logement social.

Afin de mettre en œuvre cette politique, le cadre législatif, réglementaire et partenarial évolue régulièrement pour répondre au mieux aux enjeux.

Il est donc essentiel que les services habitat des DREAL/DDT(M) soient en capacité d'adapter leur intervention à ce paysage institutionnel, financier et environnemental en évolution constante.

Cette formation prise de poste financement du logement social permettra aux chefs d'unité et de cellules de prendre en compte tous les enjeux de leur activité, la diversité des acteurs, les procédures administratives et financières et la variété des pratiques qu'ils doivent maîtriser pour tenir leur poste.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Le programme présenté ci-dessous sera enrichi d'apports documentaires qui permettront à chaque stagiaire de compléter sa formation par des temps de travail individuel (2h environ), proposés en préalable ou à l'issue de la formation.

**Intervenants** : Agents de la DGALN/DHUP (bureaux FE1/FE2/FE3/FE4/FE5/PH2/LO2/LO4), agents DDT/DREAL et Délégués des aides à la pierre

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

## Première période

1er jour – mardi 08 mars 2022

09h30 à 10h15	<b>Accueil des stagiaires, présentation du programme et tour de table</b> <i>CVRH de Paris</i>
10h15 à 10h45	<b>Historique et perspective européenne et internationale du logement social - spécificités du modèle français - Sources statistiques/prospectives – outils d'estimation des besoins en logements locaux (dont LS) : Intervention : DGALN/DHUP/FE5</b>
10h45 à 12h00	<b>Présentation de toutes les aides financières</b> <i>Intervention DGALN/DHUP/FE1</i> <i>Aides à la pierre ; aides à la personne ; aides fiscales ; aides de circuit ; aides directes ; équilibre d'opérations locatives</i>
<b>Déjeuner</b>	
13h30 à 14h15	<b>Présentation des aides personnelles au logement</b> <i>Intervention DGALN/DHUP/FE4</i>
14h15 à 15h00	<b>Présentation des grands outils fiscaux LLS</b> <i>Intervention DGALN/DHUP/FE3</i>
15h15 à 16h00	<b>Présentation des outils de financement et des actualités (PIV AL, prêt CDC,PSLA)</b> <i>Intervention DGALN/DHUP/FE1</i>
16h00 à 16h45	<b>Rappel des enjeux de suivi budgétaire et présentation de l'architecture budgétaire complexe droit commun/plan de relance, enquête, campagne reste à payer</b> <i>Intervention DGALN/DHUP/FE2</i>

2ème jour – mercredi 09 mars 2022

9h30 à 12h30	<b>Présentation des règles de financement : offre nouvelle (PLUS, PLAI, PLS) et autres modes d'intervention (démolition, réhabilitation) -/ descriptif des produits de financement, de la réglementation applicable et modalités des aides</b> <i>Intervention DGALN/DHUP/PH2</i>
<b>Déjeuner</b>	
14h00 à 17h00	<b>Étude de cas : étapes de l'instruction d'un dossier de demande de subvention</b> <i>Intervention DDT/Délégué</i>

3ème jour – jeudi 10 mars 2022

9h30 à 11h15	<b>Étude de cas (suite et fin)</b> <i>Intervention DDT/Délégué</i>
11h30 à 12h30	<b>Rôle d'une DREAL par rapport à l'administration centrale, aux services instructeurs et aux délégués</b> <i>Intervention d'une DREAL</i>
<b>Déjeuner</b>	
14h00- 16h30	<b>Principes de la programmation</b> <i>Intervention DGALN/DHUP/PH2</i> En amont de cette séquence, le stagiaire devra prendre connaissance des documents mis à sa disposition sur la réglementation de la programmation.

## seconde période

### 1er jour – mardi 05 avril 2022

09h30 à 10h00 **Accueil du CVRH de Paris et présentation de la seconde période de la formation**

10h00 à 12h30 **Conventionnement à l'APL**  
*Intervention DGALN/DHUP/LO2*  
Les enjeux / les conventions types/ la vie des conventions/ les engagements découlant des conventions / focus sur les loyers / spécificité des logement-foyers

#### Déjeuner

14h00 à 17h00 **Élaboration d'une programmation en lien avec PLH/PDH/CRHH, l'ANRU**  
*Intervention DGALN/DHUP/PH2*  
**Principes de la loi SRU**  
*Intervention DGALN/DHUP/PH2*

### 2ème jour – mercredi 06 avril 2022

9h30 à 12h00 **Réglementation de la délégation de compétences**  
**Le rôle d'aide à la décision dans le cadre des délégations des aides à la pierre**  
*Intervention DGALN/DHUP/PH2 et une DDT*

#### Déjeuner

14h00 à 16h00 **Rétex sur l'instruction d'un dossier FLS**  
*Intervention DGALN/ DHUP / PH2 et une DDT*  
*Questions/réponses des stagiaires*

### 3ème jour – jeudi 07 avril 2022

9h30 à 12h30 **Organisation et stratégie dans le secteur HLM : un modèle financier / évolutions récentes et perspectives (évolution du rôle des collectivités – regroupements renforcés – échanges massifs de patrimoine)**  
*Intervention Charlotte COUTON - DGALN/DHUP/LO4*

#### Déjeuner

13h30 à 14h30 **Les opérateurs (ANCOLS/CGLLS)**  
*Intervention Charlotte COUTON - DGALN/DHUP/LO4*

14h30 à 16h30 **La contractualisation avec les organismes de logements sociaux : les Conventions d'Utilité Sociale (CUS)**  
*Intervention Chloé GAMBLE – DGALN/DHUP/LO4*

16h30 à 17h00 **Bilan de la formation**  
*Intervention CVRH*